



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2025

Délibération n° 93-2025

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 13 novembre 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

PRISE D'ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITE ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DE L'IBTN

Exposé des motifs :

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation du rapport d'activité annuel de l'IBTN ainsi que des délibérations inhérentes aux comptes administratifs aux membres du conseil municipal dans les trois mois suivant leur adoption en conseil communautaire.

Ils ont été validés par délibération du conseil communautaire des 26 juin et 25 septembre dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports d'activités suivants :

- rapport d'activité 2024
- délibérations approuvant le compte administratif 2024 ainsi que ses annexes.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus précisément son article L. 5211-39 relatif à la présentation du rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement public, accompagné du compte administratif Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2025 actant les comptes administratifs 2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 actant le rapport d'activité 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des :

- rapport d'activité 2024
- délibérations approuvant le compte administratif 2024 ainsi que ses annexes

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 20/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

